

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2013**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, le 14 juin 2013, s'est réuni à 20H 00 sous la Présidence de Monsieur Bernard HAEMMERLÉ, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS

Monsieur HAEMMERLÉ, Maire
Madame LALY, Monsieur GROUZELLE, Madame REILHE, Monsieur SALVADOR, Madame SCHNEIDER-BRUGEROLLE, Monsieur DUPRÉ, Madame GONZALEZ, Monsieur JARJANETTE, Madame BRÉART, Maires-adjoints.

Monsieur TROUDART, Monsieur DEHAUT, Madame PELLET-SCHIFFRINE, Monsieur STHOREZ, Madame BONNIN, Madame BORDUY, Madame PERRU (à partir du point n°3), Monsieur TERDJMAN (à partir du point n°3), Monsieur MINEO, Monsieur GHOUALI, Monsieur DJEBARA, Madame DIRRINGER (jusqu'au point n°15), Monsieur BARNAUD, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES

Monsieur DELLA-MUSSIA, pouvoir à Monsieur SALVADOR
Madame MAGGI, pouvoir à Madame LALY
Monsieur OLIVA, pouvoir à Monsieur GROUZELLE
Madame PARREIRA, pouvoir à Monsieur DEHAUT
Monsieur CORTEZ, pouvoir à Madame SCHNEIDER-BRUGEROLLE
Monsieur BOUSLAMA, pouvoir à Monsieur DUPRE
Madame LERFEL, pouvoir à Madame REILHE
Monsieur AURIOL, pouvoir à Monsieur MINEO
Madame BINAGHI, pouvoir à Monsieur TERDJMAN (à partir du point n°3)
Madame DIRRINGER, pouvoir à Monsieur BARNAUD (à partir du point n°16)

ETAIENT ABSENTS

Madame PERRU (jusqu'au point n°2)
Monsieur TERDJMAN (jusqu'au point n°2)
Madame DANIEL
Madame BINAGHI (jusqu'au point n°2)

◆◆◆

Secrétaire de Séance :

Madame BORDUY Carine a été désignée, à l'**UNANIMITÉ**, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2013 - RECTIFIÉ

Rapporteur : M. HAEMMERLÉ, Maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2013 rectifié, est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2013

Rapporteur : M. HAEMMERLÉ, Maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 mai 2013 est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

3. VŒU CONTRE LE PROJET DE LOI SUR LA MÉTROPOLE PARISIENNE

Rapporteur : M. HAEMMERLÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par :

30 voix POUR

2 voix CONTRE (Monsieur GHOUALI, Monsieur DJEBARA)

DÉNONCE le manque de concertation qui a prévalu dans l'élaboration du projet de loi de décentralisation présenté par le gouvernement.

DÉNONCE le recul de l'autonomie des communes et les atteintes graves qui sont portées aux compétences des Maires dans le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

DEMANDE au gouvernement le retrait immédiat de cette réforme et l'organisation d'une véritable concertation avec l'ensemble des communes franciliennes pour remettre à plat le projet de loi décentralisation dans son ensemble.

4. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU HAUT VAL-DE-MARNE

✓ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T.) – ANNÉE 2012

Rapporteur : M. HAEMMERLÉ, Maire.

Conformément à l'article 1609 nonies du Code général des Impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne) et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer le transfert des charges.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 13 décembre 2012, pour adopter le montant définitif de l'attribution de compensation 2012 et évaluer le montant prévisionnel 2013 qui sera versé à la ville.

Pour information, les montants sont respectivement fixés pour Chennevières à :

- 5 116 113,60 € € au titre de l'AC définitive 2012
- 5 116 113,60 € € au titre de l'AC provisoire 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE le procès-verbal de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la séance du 13 décembre 2012.

✓ MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU HAUT VAL-DE-MARNE – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. HAEMMERLÉ, Maire.

L'article 7 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne (CAHVM) fixe la composition du Conseil Communautaire à quatre délégués par communes de moins de 30.000 habitants, auxquels s'ajoute, au-delà de ce seuil, 1 délégué supplémentaire par tranche de 10.000 habitants. De fait, aujourd'hui, et quel que soit le nombre d'habitants, les sept communes composant la communauté sont représentées par un même nombre de 4 délégués.

Cette composition qui résulte d'un accord conclu initialement entre les sept Maires, n'est plus compatible avec les nouveaux principes de répartition des sièges instaurés par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, et codifiés à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En effet, pour les Communautés créées antérieurement à la promulgation de la loi du 16 décembre 2010, comme la CAHVM, de nouvelles règles s'appliqueront après le prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014.

En fonction de la population de la Communauté, la loi fixe un nombre de sièges à répartir selon la méthode de la proportionnelle à la plus forte moyenne. Pour la CAHVM, le Conseil serait composé de 48 membres.

La loi permet également l'adoption d'un accord local basé sur des critères territoriaux et de population des communes qui doivent délibérer avant le 31 août 2013 sur la nouvelle répartition des sièges.

Dans ce cadre, le Conseil serait alors composé de 35 délégués avec un minimum de 3 délégués par commune membre, et 14 sièges répartis proportionnellement à la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par :

30 voix POUR

2 ABSTENTIONS (Monsieur GHOUALI, Monsieur DJEBARA)

PROPOSE que le paragraphe 1 de l'article 7 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne relatif à la composition du Conseil soit rédigé ainsi qu'il suit :

ion du conseil :
est composé de 35 délégués avec un minimum de 3 délégués par commune membre et 14 sièges répartis
proportionnellement à la population, soit :

Sucy-en-Brie	7 sièges
Le Plessis-Tréville	6 sièges
Chennevières-sur-Marne	6 sièges
Boissy-Saint-Léger	5 sièges
La Queue-en-Brie	4 sièges
Ormesson-sur-Marne	4 sièges
Noiseau	3 sièges

PROPOSE la suppression des paragraphes 2 et 3 de l'article 7 relatifs à la durée du mandat des conseillers et à la modification du Conseil, devenus sans objet.

5. RESSOURCES HUMAINES

✓ INDEMNITÉ D'EXERCICE ET DE MISSIONS DES PRÉFECTURES

Rapporteur : M. HAEMMERLÉ, Maire.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le décret n°292-1457 du 24 décembre 2012 est venu modifier le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 relatif à l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

DÉCIDE de maintenir les dispositions antérieures du régime indemnitaire de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures au profit des agents titulaires des cadres d'emplois suivants :

- Attachés Territoriaux,
- Rédacteurs Territoriaux,
- Adjoint Administratifs Territoriaux
- Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles,
- Adjoint Territoriaux d'Animation,
- Assistants Territoriaux Socio-éducatif,
- Agents Sociaux Territoriaux.

PRÉCISE que les critères et les attributions instaurés par délibérations du Conseil Municipal des 31 mars 1998, 12 avril 2001 et 13 décembre 2006 restent applicables.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

6. INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Rapporteur : M. HAEMMERLÉ, Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, de fixer l'indemnité mensuelle représentative de logement allouée aux instituteurs non logés, au titre 2012, à 220,64 Euros.

7. ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

✓ CLASSES TRANSPLANTÉES – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014

Rapporteur : Mme LALY, Maire-adjoint.

Il est proposé à l'assemblée de revaloriser les tarifs des classes transplantées à compter du 3 septembre 2013, pour l'année scolaire 2013/2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par :

24 voix POUR

8 voix CONTRE (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme BINAGHI, M. GHOUALI,
M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

FIXE ainsi qu'il suit la participation des familles pour chaque enfant bénéficiant des services suivants, à compter du 3 septembre 2013 :

CLASSES TRANSPLANTÉES CM2	Tarif 2012 - 2013	Evolution en %	Tarif 2013/2014	Tarif 2013/2014 journée	Observations
Plein tarif	364,14 €	1,50	369,60 €	30,80 €	Des aides seront accordées aux familles de ressources modestes après examen de leurs revenus
Tarif réduit	196,64 €	1,50	199,59 €	16,63 €	
Tarif minimum	104,04 €	1,50	105,60 €	8,80 €	
A partir du 2ème enfant	-10%		-10%	-10%	
A partir du 3ème enfant	-50%		-50%	-50%	
Enfant extérieur			439,42 €	36,62 €	

CLASSES TRANSPLANTÉES GS DÉFICIENTES	Tarif 2012 - 2013 journée	Evolution en %	Tarif 2013/2014 journée	Observations
Plein tarif	25,23 €	1,50	25,61 €	Des aides seront accordées aux familles de ressources modestes après examen de leurs revenus
Tarif réduit	13,66 €	1,50	13,86 €	
Tarif minimum	7,28 €	1,50	7,39 €	
A partir du 2ème enfant	-10%		-10%	
A partir du 3ème enfant	-50%		-50%	
Enfant extérieur			30,45 €	

Réduction classes transplantées et réduction de restauration

Des aides permettant de réduire le coût des classes transplantées peuvent être accordées aux familles canavéroises dont les ressources le justifient et selon le barème suivant :

Quotient	Tarif
A partir de 579	Plein tarif
de 386 à 578	Tarif réduit
Inférieur à 386	Tarif mini

8. GYMNASSE ROUSSEAU

AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE ET UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR RÉALISER UNE ISOLATION EXTÉRIEURE ET DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

Rapporteur : M. GROUZELLE, Maire-adjoint.

Dans le cadre d'un programme de réduction de la facture énergétique ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, la Ville de Chennevières-sur-Marne entreprend des travaux de rénovation du gymnase Rousseau.

L'analyse technique des constats effectués sur site et de l'ensemble des études et diagnostics disponibles au sein des services techniques a permis de sélectionner un ensemble de travaux à mettre en œuvre.

Ainsi, les rénovations préconisées porteront sur 5 postes principaux :

- reprise de l'isolation de l'enveloppe du bâtiment,
- amélioration de l'efficacité des systèmes de chauffage existants,
- mise en conformité aux normes incendie,
- adaptation de l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite (PMR)
- rénovation esthétique intérieure.

Pour réaliser ces travaux, une déclaration préalable et une autorisation de travaux doivent être déposées au titre du Code de l'Urbanisme

La commission « travaux et entretien du patrimoine » a été consultée le 10 juin 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux pour la réalisation d'une isolation extérieure au gymnase Rousseau.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions afférentes à ce projet.

9. CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

TARIFS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014

Rapporteur : Mme REILHE, Maire-adjoint.

Il est proposé de revaloriser les tarifs trimestriels des conservatoires de musique et de danse.

La commission « arts, culture et embellissement de la ville » a été consultée le 12 juin 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par :

26 voix POUR

6 voix CONTRE (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA)

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1er Septembre 2013, les tarifs applicables en forfait trimestriel, pour l'année scolaire 2013/2014 :

- **CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE**
- Adultes Solfège + 1 instrument 175,00 € par trimestre
- Adultes Solfège + 2 instruments 200,00 € par trimestre
- Enfants-Etudiants Solfège + 1 instrument 123,00 € par trimestre
- Enfants-Etudiants Solfège + 2 instruments 164,00 € par trimestre
- Enfants Eveil musical 70,00 € par trimestre
- Adultes Solfège seul 82,00€ par trimestre

Extérieurs à la commune :	
- Solfège + 1 instrument	565,00 € par trimestre
- Solfège + 2 instruments	600,00 € par trimestre
- Enfants-Etudiants Solfège + 1 instrument	375,00 € par trimestre
- Enfants-Etudiants Solfège + 2 instruments	492,00 € par trimestre
- Enfants Eveil musical	230,00 € par trimestre
- Adultes Solfège seul	246,00€ par trimestre

• **CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE DANSE**

- 1 cours par semaine	62,00 € par trimestre
- 2 cours par semaine	82,00 € par trimestre
Cours de Pilate :	
- 1 cours par semaine	83,00 € par trimestre
- 2 cours par semaine	125,00 € par trimestre

Elèves extérieurs à la commune :

- 1 cours par semaine	103,00 € par trimestre
- 2 cours par semaine	205,00 € par trimestre
Cours de Pilate :	
-1 cours par semaine	125,00 € par trimestre
-2 cours par semaine	165,00 € par trimestre

DIT que le demi-tarif sera appliqué à partir de la 2ème personne d'une même famille pour les élèves canavérois exclusivement.

DIT que le tarif adulte est appliqué à partir de 18 ans (âge de l'élève au 1^{er} septembre 2013)

DIT qu'un tarif spécial (-20%) sera appliqué sur la base du tarif des Canavérois, pour les élèves qui s'engagent à participer régulièrement aux répétitions et manifestations des orchestres du Conservatoire de musique.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au Budget de l'Exercice en cours.

10. THÉÂTRE ROGER LAFAILLE

TARIFS DES SPECTACLES POUR LA SAISON 2013/2014

Rapporteur : Mme REILHE, Maire-adjoint.

Il est proposé de maintenir les tarifs des spectacles de la saison 2012/2013, des spectacles du Théâtre Roger Lafaille pour la saison 2013/2014.

La commission « arts, culture et embellissement de la ville » a été consultée le 12 juin 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par :

28 voix POUR

4 ABSTENTIONS (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme BINAGHI)

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1er Septembre 2013, les tarifs applicables, pour la saison 2013/2014 :

• Cinéma	Entre 4,70 € et 6,00 €
• Spectacles Enfant	Entre 5,00 € et 25,00 €
• Théâtre Scolaire	Entre 5,00 € et 8,00 €
• Théâtre	Entre 25,00 € et 47,00 €
• Variétés-Humour	Entre 25,00 € et 47,00€
• Lyrique	Entre 25,00 € et 47,00 €
• Ballet	Entre 25,00 € et 47,00 €
• Spectacle Conservatoire Municipal de Musique et de Danse	Entre 10,00 € et 15,00€
• Spectacle du Conservatoire de Musique et de Danse pour les enfants et les étudiants	5,00 €
• Spectacle Conservatoire Musique et Danse « Cabaret »	20,00 €

DIT qu'un demi- tarif pour les enfants et les étudiants sur les tarifs établis pour les spectacles de Théâtre, Variétés – Humour, Lyrique, Ballet.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget de l'exercice en cours.

10. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ (ARS)

SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES PARENTS

Rapporteur : Mme SCHNEIDER-BRUGEROLLE, Maire-adjoint.

Madame SCHNEIDER-BRUGEROLLE, Maire-adjoint, informe l'assemblée délibérante que dans un contexte croissant de précarité, chômage et divorce, les sollicitations des structures de la petite enfance et des écoles maternelles de la ville auprès du Relais Santé Canavérois sont en augmentation constante pour échanger avec les parents sur leurs préoccupations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France dans le cadre du projet relatif à la souffrance psychique des enfants, des jeunes et des parents.

Le Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

MISSION À LA SANTÉ SUR LA THÉMATIQUE DE LA NUTRITION

Rapporteur : Mme SCHNEIDER-BRUGEROLLE, Maire-adjoint.

Madame SCHNEIDER-BRUGEROLLE, Maire-adjoint, informe l'assemblée délibérante que parmi ses missions de prévention et de promotion à la santé, l'action d'éducation à la santé sur la thématique de la nutrition menée par le Relais Santé Canavérois répond à une demande croissante des structures municipales et des équipes éducatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France dans le cadre de l'action intitulée « Promouvoir une alimentation équilibrée pour être en bonne santé, auprès des enfants, des jeunes et des parents ».

DIT que cette action dont le budget s'élève à 18.500,00€ peut être financée à hauteur de 6.000,00€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

12. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LA TOXICOMANIE (MILDT)

PRÉVENTION DES ADDICTIONS ET DES CONDUITES A RISQUES CHEZ LES JEUNES

Rapporteur : Mme SCHNEIDER-BRUGEROLLE, Maire-adjoint.

Madame SCHNEIDER-BRUGEROLLE, Maire-adjoint, informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de ses missions d'information, de prévention et de promotion à la santé, le Relais Santé Canavérois, situé en Zone de Sécurité Prioritaire (quartier du Bois l'Abbé), intervient auprès des jeunes des deux collèges de la commune sur la thématique « Prévention des addictions et des conduites à risque chez les jeunes ».

La Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie a lancé au titre de l'année 2013 un appel à projets dans le cadre du plan triennal de lutte contre la drogue et la toxicomanie, afin de promouvoir les actions menées dans le département du Val-de-Marne en matière de prévention et de lutte contre les drogues et la toxicomanie, en priorité en direction des populations vulnérables et fragilisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie dans le cadre de l'action liée à la prévention des addictions et des conduites à risque chez les jeunes.

DIT que cette action dont le budget s'élève à 8.000,00€ peut bénéficier d'un financement supplémentaire de 3.000,00€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

13. FOIRE A LA BROCANTE

TARIFS ANNÉE 2013

Rapporteur : M. JARJANETTE, Maire-adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

DÉCIDE d'organiser une foire à la brocante le dimanche 6 Octobre 2013 dans le centre ville.

ACCEPTE de maintenir pour l'année 2013, les tarifs de l'année 2012 comme suit :

Canavérois :	20 €
Extérieurs et professionnels :	32 €

Gratuité pour les commerçants du secteur participant à l'animation de la journée et pour les associations canavéroises.

La réservation ne pourra être inférieure à 2 ml et supérieure à 8 ml (même personne, même famille ou même adresse).

14. PATINOIRE

TARIFS ANNÉE 2013/2014

Rapporteur : M. JARJANETTE, Maire-adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

DÉCIDE de mettre en place une patinoire durant les fêtes de fin d'année 2013/2014.

ACCEPTE l'application des tarifs suivants :

✓ Entrée seule sans location de patins	3,00 €
✓ Entrée + location de patins	3,50 €
✓ Carnet de 10 tickets entrée +location de patins	30,00 €
✓ Carnet de 10 tickets entrée sans location de patin	27,00 €
✓ Tarif de groupe à partir de 10 personnes (tarif par personne avec patin)	2,00 €
✓ Enfant de moins de 4 ans (entrée avec patins)	2,00 €

DIT qu'un coupon de réduction d'une valeur de 2 € au lieu de 3,50 € sera attribué aux enfants de moins de 18 ans :

✓ scolarisés en maternelle et en primaire à Chennevières

- ✓ inscrits aux centres de loisirs
- ✓ inscrits aux conservatoires de musique ou de danse

PRÉCISE que la gratuité sera appliquée pour les activités encadrées des centres de loisirs municipaux (enfance et jeunesse) sur le temps périscolaires et des écoles sur les temps scolaires.

15. SALLES DE SPORTS

TARIF ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014

Rapporteur : Mme BRÉART, Maire-adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

ACCEPTE de maintenir pour l'année 2013/2014 le tarif de l'année 2012/2013 à 32 € T.T.C. par heure le tarif de location de salles de sports de Chennevières.

MAINTIENT la gratuité pour les associations canavéroises.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

16. CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

DISPOSITIF « ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS – ACTIONS CONTRACTUALISEES 2013 »

Rapporteur : Mme BRÉART, Maire-adjoint.

Le Conseil régional d'Ile-de-France propose une subvention pluriannuelle aux communes comprenant au moins une Zone Urbaine Sensible (ZUS), dans le cadre de l'animation sociale des quartiers au titre des actions contractualisées. Ce dispositif a été reconduit pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

ACCEPTE l'attribution d'une enveloppe d'un montant de 15.390,00 € par le Conseil Régional d'Ile-de-France, dans le cadre de l'animation sociale des quartiers au titre des actions contractualisées et en fonction des projets présentés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document s'y afférant.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

BILAN DES ACTIONS – ANNÉE 2012

Rapporteur : Mme BRÉART, Maire-adjoint.

Madame BRÉART, Maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été signé par le Préfet le 29 Octobre 2007. Il définit le cadre des relations entre l'Etat et la Ville pour la conduite et le financement de la Politique de la Ville dans le quartier du Bois l'Abbé, situé en Zone Urbaine Sensible (ZUS). En 2012 la Ville de Chennevières-sur-Marne a inscrit 10 actions dans le cadre du CUCS.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du bilan des 10 actions réalisées dans le cadre du CUCS en 2012.

17. CARREFOUR DE L'EMPLOI 2013

CONVENTION POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DU CARREFOUR DE L'EMPLOI 2013

Rapporteur : Mme PELLET-SCHIFFRINE, Conseillère municipale.

S'inscrivant dans une volonté de lutte contre le chômage, la ville de Chennevières-sur-Marne souhaite apporter aux demandeurs d'emploi et aux entreprises du territoire, des espaces de rencontre dédiés à l'emploi.

Madame PELLET-SCHIFFRINE, conseillère municipale, propose de signer une convention avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne pour l'organisation et le financement du 17^{ème} Carrefour de l'Emploi 2013 qui se tiendra au pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE la convention relative à l'organisation et au financement du Carrefour de l'Emploi de l'année 2013, proposée par la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne, sise 5/9 Rue Anquetil à Nogent-sur-Marne (94 130).

DIT que cette manifestation et organisée par la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne, se tiendra le 26 Septembre 2013 au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne.

ACCEPTE le versement d'une subvention d'un montant de 3 400,00 € dans le cadre de la manifestation intitulée « Carrefour de l'Emploi 2013 ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférant.

18. DÉCISIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ, Maire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, présente à l'Assemblée les décisions municipales prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 29 juin 2009, modifiée le 7 décembre 2009, comme suit :

Décision Municipale n° 2013/31 du 5 Mars 2013

Printemps des Peintres – 12 Mai 2013

Convention de partenariat avec les Eclaireurs Eclaireuses Baden Powell

Décision Municipale n° 2013/32 du 5 Mars 2013

Approbation du contrat de maintenance de l'horloge de l'ancienne Mairie

Décision Municipale n° 2013/33 du 5 Mars 2013

Réalisation du raccordement électrique de la caméra de vidéosurveillance située 61, rue des Bordes à Chennevières-sur-Marne

Décision Municipale n° 2013/34 du 5 Mars 2013

Printemps des peintres – 12 Mai 2013

Convention de partenariat avec la Société BOESNER Paris – Ile de France

Décision Municipale n° 2013/35 du 8 Mars 2013

Convention de mise à disposition de locaux avec Maître STUMM Marie-Elisabeth

Décision Municipale n° 2013/36 du 26 Mars 2013

Nomination du régisseur de la régie de recettes du Théâtre

Décision Municipale n° 2013/37 du 26 Mars 2013

Cessation de fonctions du régisseur de la régie de recettes du Théâtre

Décision Municipale n° 2013/38 du 26 Mars 2013

Nomination du régisseur de la régie d'avance du Théâtre

Décision Municipale n° 2013/39 du 26 Mars 2013

Cessation de fonctions du régisseur de la régie d'avance du théâtre

Décision Municipale n° 2013/40 du 28 Mars 2013

Médiathèque Municipale - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert avec l'Association « Parazar »

Décision Municipale n° 2013/41 du 28 Mars 2013

Mise à disposition de la piscine communautaire de Chennevières-sur-Marne

Convention entre la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne et les accueils de loisirs de Chennevières-sur-Marne

Décision Municipale n° 2013/42 du 3 Avril 2013

Médiathèque Municipale - Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et de l'accès au livre dans le monde

Décision Municipale n° 2013/43 du 5 Avril 2013

Médiathèque Municipale - Contrat de location d'une exposition avec l'Association « L'orage Continental »

Décision Municipale n° 2013/44 du 5 Avril 2013

Animation « Journée de prévention routière et du citoyen » - Année 2013

Convention de partenariat avec l'Association Rayon de Soleil.

19. INFORMATION SUR LA CRÈCHE « LES PETITS MEUNIERIS »

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ, Maire.

Le Maire donne une information sur la procédure de marchés publics pour la construction de la crèche et sur la procédure de Délégation de Service Public sur la gestion de la crèche

20. QUESTION ORALE

QUESTION ORALE DE MADAME PERRU, CONSEILLÈRE MUNICIPALE, PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUR DEMANDE DE MADAME PERRU

- 1) *Commémorer la Grande Guerre (2014-2020) : propositions pour un centenaire Canavérois.*
L'année 2014 doit marquer le centième anniversaire du déclenchement de la guerre de la première guerre mondiale. L'association des Vétérans UN-OTAN du 94, l'association Civisme Défense Armée Nation (CIDAN) du 94, l'association « vivent les femmes » du 94, et des Canavérois demandent au Maire de bien vouloir nommer un référent pour les porteurs de projets afin d'organiser l'évènement. Ce coordinateur devra reposer, sur un intelligent partage des rôles entre les associations patriotiques et les autres acteurs de la commémoration, comme par exemple l'association généalogique de l'ACLAI mais aussi des Canavérois afin d'éviter des redondances inévitables sans référent. Comment commémorer la Grande Guerre à Chennevières ? Comment appréhender le cycle mémoriel qui court de 2014 à 2020 ? Que faut-il commémorer, avec qui, et quand ? Le Centenaire est un très grand défi qui sera un rendez-vous éducatif et pédagogique majeur. C'est sur le dialogue permanent entre les différents acteurs Canavérois que reposera in fine le succès de l'entreprise du centenaire de la Première Guerre mondiale à Chennevières.

Réponse :

L'année 2014 marquera, en effet, le début du cycle de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale. Dans ce cadre, un groupement d'intérêt public dénommé « Mission du Centenaire de la première guerre mondiale » a été créé afin d'assurer la préparation de cette commémoration et la coordination entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations patriotiques et mémorielles.

Chaque Préfet a été chargé de mettre en place un comité départemental, ayant pour but d'animer les services de l'Etat impliqués dans la préparation du centenaire et de favoriser la coordination de l'action des collectivités territoriales en faveur du centenaire.


La première réunion du Comité Départemental de préparation du centenaire de la première Guerre Mondiale s'est tenue le 17 septembre 2012, à laquelle Monsieur TROUDART a assisté, ainsi que de nombreux élus des collectivités du Val-de-Marne et des représentants d'associations.

Monsieur Pascal CRAPLET, sous-préfet de Nogent-sur-Marne et Monsieur Damien BALDIN, conseiller auprès de la mission interministérielle pour le centenaire de la première guerre mondiale 1914/2014 qui ont animé cette réunion, ont précisé le calendrier des commémorations, et notamment celles qui seront décentralisées en fin d'année 2014.

Ainsi, les collectivités territoriales prendront le relais durant 3 ans de 2015 à 2018, pour commémorer avec le concours de l'Etat, les différents événements qui se sont déroulés sur leur sol. Dans ce cadre, un appui sera apporté aux municipalités en termes de communication, de logistique et de financement.

Enfin, la première proposition faite par la Ville de le cadre des commémorations de la Grande Guerre, est de mettre en valeur le Fort de Champigny.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22H 17.

B. HAEMMERLÉ

Maire

N.B. : Le compte-rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville.

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE - VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Hôtel de ville - 14, avenue du Maréchal Leclerc - 94430 Chennevières-sur-Marne
Tél. : 01.45.94.74.74 - Fax : 01.45.94.78.40 - www.chennevieres.com

